

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – SEJOURS DECOUVERTES ET NUTEES

Les présentes conditions générales de vente (« **Conditions Générales** ») définissent les conditions dans lesquelles sont réalisées les ventes de Séjours Découvertes et Nuitées au sein des Résidences Oh Activ, établissements secondaires de la société Oh Activ dont le siège social est situé au 5 Rue Bourdeau, 75009 Paris et immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 837 664 515.

1. Définitions

Client : toute personne réservant un Séjour Découverte ou une Nuitée au sein d'une Résidence.

Résidence : tout établissement secondaire de la société Oh Activ permettant l'hébergement du Client dans des appartements meublés et équipés.

Séjour Découverte : séjour d'une durée maximale de 7 jours, destiné à découvrir le concept des Résidences Oh Activ. Le séjour comprend la mise à disposition d'un logement meublé et équipé, la fourniture du linge de maison, la possibilité de profiter des espaces communs des résidences et des services collectifs, le ménage en début et fin de séjour, l'accès à la restauration en demi-pension (hors boissons) ou pension complète (hors boissons).

Nuitée : séjour de courte durée comprenant la mise à disposition d'un logement meublé et équipé, l'accès au buffet petit déjeuner, la fourniture du linge de maison et le ménage en début et fin de séjour.

Contrat : acceptation du devis signé par le Client et des présentes Conditions Générales.

2. Réservation

La réservation d'un Séjour ou d'une Nuitée fait l'objet d'un devis écrit personnalisé remis gratuitement au Client et implique l'acceptation des présentes Conditions Générales. Le devis est valable pour la durée qu'il précise ou, à défaut de précision, pour une durée d'un mois. Ce devis est établi en euros et sur la base d'un prix toutes taxes comprises auquel est compris la TVA calculée au taux en vigueur à la date de son émission. Toute variation de ce taux découlant des dispositions législatives ou réglementaires à venir sera répercutée au Client. Toute modification donnera lieu à l'établissement d'un devis modificatif valable à partir de la date de signature du Client.

La réservation devient effective dès lors que le Client aura signé le devis et aura fait parvenir à la Résidence des arrhes équivalentes à 50% du montant total de la location indiqué dans le devis. Les moyens de paiement acceptés sont les

cartes de crédit en cours de validité, les virements bancaires, les prélèvements automatiques et les chèques.

Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée à un tiers, que ce soit à titre gratuit ou onéreux. La réservation du logement est réalisée pour un nombre de personnes déterminé. La modification du nombre d'occupants donnera lieu à une modification du séjour et des conditions tarifaires.

En application de l'article L221-28 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations de services d'hébergement. Le Contrat est conclu de façon définitive dès la réservation sauf possibilités d'annulation prévues aux présentes Conditions.

3. Durée

La durée du séjour est indiquée dans le devis. Le Client ne peut en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'expiration de la période initialement prévue dans le devis.

Si le Client souhaite prolonger son séjour, le tarif pour les nuits complémentaires sera réactualisé sur la base du tarif en vigueur au moment de la prolongation et sans que cette prolongation ne puisse déclencher rétroactivement une remise tarifaire. La prolongation du séjour ne garantit pas un maintien dans le même logement et se fera sous réserve de disponibilité sur la durée globale du séjour.

En cas de séjour écourté, sauf cas de force majeure, le tarif du séjour restera intégralement acquis à la Résidence.

4. Procédures d'arrivée et de départ

Pour les arrivées, le logement est disponible à partir de 11 heures. Une arrivée anticipée demeure possible, sous réserve de disponibilité. Le Client devra présenter sa pièce d'identité, avant la remise des clés. Il pourra être demandé au Client un dépôt de garantie forfaitaire de 250 euros servant à couvrir d'éventuels dommages matériels ou autres nuisances causées lors du séjour.

Pour les départs, le logement doit être libéré au plus tard à 10 heures. Un départ tardif demeure possible, sous réserve de disponibilité.

Avant son départ, le Client devra régler le solde du séjour. Les arrhes versées à la réservation seront déduites du solde du montant du séjour. Le règlement des prestations complémentaires demandées par le Client et non incluses dans le prix du séjour sera effectué avant son départ.

L'état du logement fera l'objet d'un contrôle par la Résidence. En conséquence, tout dommage causé au logement sera facturé au Client ou retenu sur le dépôt de garantie.

5. Les engagements des Parties

Dans le cadre de l'exécution du Contrat, le Client s'engage à :

- se conformer au règlement intérieur de la Résidence, disponible soit par voie d'affichage, soit dans un support dédié en libre-service ;
- consulter l'inventaire des équipements dans le logement et signaler à la Résidence toute anomalie, objets manquants ou dégradés dans les 4 heures suivant son arrivée dans le logement ;
- renoncer à tout recours contre la Résidence en cas de vol commis dans les lieux loués, interruption du service de l'eau, du gaz, de l'électricité, trouble du voisinage ;
- informer immédiatement la Résidence de tous sinistres et dégradations se produisant dans les lieux loués, même s'il n'en résulte aucun dommage apparent ;
- permettre l'accès au logement par la Résidence pour la sécurité du Client ou du logement, ou toute mesure d'urgence ;
- disposer d'une résidence principale effective pendant toute la durée de son séjour : le logement mis en location ne peut en aucun cas constituer une résidence principale ou secondaire. Il est alors interdit au Client d'établir sa résidence dans les lieux, de manière continue ou discontinue. Il est également interdit de pratiquer une quelconque activité commerciale, artisanale ou professionnelle dans le logement.

Dans le cadre de l'exécution du Contrat, la Résidence s'engage à :

- remettre au Client un logement décent ne laissant pas paraître de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé du Client ;
- remettre gratuitement au Client qui en fait la demande un reçu de paiement.

6. Modifications et annulations

Toute demande de modification du séjour devra être adressée à la Résidence 48h avant le début du séjour pour une Nuitée et 7 jours avant le début du séjour pour un Séjour Découverte.

En cas d'annulation de la réservation par le Client, le montant des arrhes versé ne sera pas restitué. En cas de non-présentation du Client le jour prévu, le séjour sera considéré comme annulé et le montant des arrhes versé ne sera pas restitué au Client. Le Client pourra être redevable de la totalité du montant du séjour.

En cas d'annulation de la réservation par la Résidence, celle-ci sera tenue de verser les arrhes au double.

7. Réclamations

Toute réclamation devra être adressée par écrit à : OH ACTIV SERVICE DES RECLAMATIONS, 5 Rue Boudreau, 75009 PARIS. Une réponse sera apportée sous 10 jours. Si la contestation devait persister, les Parties s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord amiable et conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, le Client a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève la société OH ACTIV, à savoir AME CONSO, dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée préalablement à la société OH ACTIV.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ;
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 11 Place Dauphine – 75001 PARIS.

8. Données personnelles

Toutes les données à caractère personnel collectées à l'occasion de la présente contractualisation, sont obligatoires pour le traitement du dossier du Client. Elles sont traitées et conservées conformément à la Charte de Protection des Données Personnelles.

Le Client dispose d'un droit d'accès et le cas échéant de modification, rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. Ce droit s'exerce par lettre simple transmise à la Résidence.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepter expressément les termes de l'information relative à la gestion des données personnelles.

Le Client consent à la collecte de ses données nécessaires au traitement et au suivi de son dossier.

Date :

Signature du Client, précédée de la mention « Bon pour accord »